



PROTEC CIM

Réf : AIM02

ANTI-ADHERENT DES CIMENTS

AVANTAGES

- 2 fonctions : anti-adhérent et anti-corrosion
- Facilite l'entretien du matériel tout en réduisant le coût
- Contribue a l'image de marque
- Neutre vis-à-vis de tous supports

PROPRIETES

Grâce à sa formule enrichie en cire et agent de démoulage, **PROTEC CIM** peut être utilisé pour deux fonctions.

1°) **PROTEC CIM** empêche l'adhérence des ciments sur les supports soumis à des projections lors des opérations de mise en oeuvre des mortiers et bétons tels que centrales à béton, camions toupies, bétonnières, machine à projeter, faces non coffrantes des banches métalliques...

PROTEC CIM facilite les opérations de nettoyage et de maintenance du matériel, permettant ainsi un gain de temps qui réduit les coûts d'entretien.

PROTEC CIM résiste à la force centrifuge. Neutre vis à vis des peintures, il adhère parfaitement sur les parois verticales et reste très efficace même à l'extérieur.

PROTEC CIM s'applique sur tous supports : bois, fer, alu, plastique... Dans l'industrie, il est aussi utilisé sur les machines soumises aux projections polymérisables comme les résines.

PROTEC CIM est aussi utilisé comme anti-adhérent d'enrobés dans les centrales et dans les véhicules de transport.

2°) **PROTEC CIM** permet une protection efficace contre la corrosion de tout matériel et outillage divers stockés sur parc (pièces et ensembles mécaniques, matériel, câbles, étais, joues de moules, vérins, pinces à talons, serre-joints, échafaudages...).

PROTEC CIM forme une barrière hydrophobe (il est totalement insoluble à l'eau), ce qui lui permet de parfaitement résister aux intempéries.

MODE D'EMPLOI

PROTEC CIM s'applique pur sur un support propre et sec à l'aide d'une brosse ou en pulvérisation.

Laisser ensuite sécher le support ainsi traité, avant sa mise en service.

* En traitement anti-adhérent

Procéder à 1 ou 2 applications par semaine sur matériel actif, en fonction de l'intensité d'utilisation.

* En traitement anti-corrosion

Seulement une application tous les 2 à 3 mois sur le matériel stocké sur parc sera suffisante.

PRECAUTIONS ET SECURITE D'EMPLOI

Consulter la fiche de données de sécurité sur notre site www.chimie-technique-conseil.fr

Nota : notre responsabilité ne saurait être engagée pour toute utilisation non conforme à nos instructions